MUNICIPALITÉ SAINT-MÉDARD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Médard, tenue à la salle municipale, au 3 rue de l'Église, le vendredi 1 avril 2022 à 19H00.

Sont présents à cette séance,

Madame Linda Gagnon, Mairesse
Monsieur Christian Bordeleau, conseiller # 1
Monsieur Michel Simard, conseiller # 2
Madame Raphaëlle Ouellet, conseillère # 3
Monsieur Gilles Dubé, conseiller # 4
Monsieur Keven Ouellet, conseiller # 5
Monsieur Rodolphe Thériault, conseiller # 6

Sont également présentes,

Madame Nancy Rioux, directrice générale
Madame Manon Beaulieu, secrétaire trésorière, adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Linda Gagnon mairesse, ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

037-04-2022

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toutes modification.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2022
4. Adoption des comptes

Dossiers administratifs – travaux en cours

5. Séance de la MRC
6. Résolution pour annuler vente pour taxe
7. Dépôt des formulaires DGE 10-38 (Keven Ouellet)
8. Dépôt intérêt pécuniaire (Keven Ouellet)
9. Remise des formulaires DGE-10-38 et intérêt pécuniaire (Raphaëlle Ouellet
10. Résolution pour mandater FQM (Garage Municipal)
11. Résolution pour approuver facture plan et devis du garage avec Tetra Tech
12. Ligne de rues (rue de l'église et principale ouest et 2ieme avenue si nécessaire)
13. Abat poussière (rang9 et rang 8)
14. Discussion pour le souffleur (programme PFF)
15. Paiement borne sèche (borne sèche)
16. Demande de commanditaire
17. Lecture du courrier
18. Période de questions
19. Levée de la séance

038-04-2022

3. <u>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2022</u>

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 mars 2022, avec ajout aux point 18 périodes de questions :

<u>Période de questions</u>

- Une citoyenne a demandé quand le site web sera mis à jour?
  Pour le moment il nous manque une employée on y va par priorité se sera fait prochainement.

039-04-2022

4. <u>ADOPTION DES COMPTES</u>

IL EST PROPOSÉ par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes du mois et des dépenses incompressibles, avec l'ajout d'une résolution.

Comptes payés : 39 234.09 $
Comptes à payer : 49 441.99 $

Je soussignée Mme Nancy Rioux, directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Médard a l'argent nécessaire pour payer les comptes du mois pour un total de 88 676.08 $.

_____
Nancy Rioux, directrice-générale

Revenus

Les revenus du mois précédant totalisent un montant de 125 952.88 $ incluant les revenus de perception.

Dossiers administratifs- travaux en cours

5. <u>RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DE LA MRC</u>

La mairesse Mme Linda Gagnon fait un bref résumé des différents points discutés à la séance de la MRC.

040-04-2022

6. <u>RÉSOLUTION POUR ANNULER VENTE POUR TAXE</u>

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 0024 40 6337 00 a fait le paiement pour le retard de ses taxes municipales et scolaires à la municipalité de St-Médard.

ATTENDU QU'après entente avec la commission scolaire du fleuve et des lacs afin que ce soit la municipalité qui remboursement la commission scolaire.

POUR CES MOTIFS, la municipalité de St-Médard demande à la MRC des Basques de retirer le matricule 0024 40 6337 00 pour le non-paiement de taxes.

IL EST PROPOSÉ par M. Christian Bordeleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepte de faire la demande pour retirer le matricule 0024 40 6337 00 pour le non-paiement de taxes municipale.

041-04-2022 **7. <u>DÉPÔT DU FORMULAIRE DGE 10-38</u>**

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du formulaire DGE10-38 de M. Keven Ouellet.

042-04-2022 **8. <u>DÉPÔT INTÉRÊT PÉCUNIAIRE MEMBRE DU CONSEIL</u>**

IL EST PROPOSÉ par Mme. Raphaëlle Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepte le dépôt du formulaire intérêt pécuniaire de M. Keven Ouellet.

9. <u>REMISE DES FORMULAIRES DGE-10-38 ET INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (RAPHAËLLE OUELLET)</u>

La directrice générale Mme Nancy Rioux remet le formulaire DGE-1038 et intérêts pécuniaires à Mme Raphaëlle Ouellet.

043-04-2022 **10. <u>RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FQM (GARAGE MUNICIPAL)</u>**

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet, la construction d'un nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité confie à la FQM les services complets en architecture, pour la construction du nouveau garage municipal;

ATTENDU QUE la municipalité à choisi la FQM pour effectuer les démarches nécessaires pour mandater les ingénieurs, dans le cadre du projet;

ATTENDU QUE la municipalité demande à la FQM de l'accompagnement dans les démarches d'une demande de subvention PRACIM (Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales);

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la FQM pour exécuter les besoins inscrits ci-dessus.

044-04-2022 **11. <u>RÉSOLUTION POUR APPROUVER FACTURE PLAN ET DEVIS DU GARAGE AVEC TETRA TECH</u>**

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la facturation des honoraires professionnels de la firme Tetra Tech

ATTENDU QUE le montant de ces honoraires est chiffrer à 77 995.$ pour les travaux suivants : des plans et devis préliminaires, plans et devis définitifs, suivi d'appel d'offres, surveillance des travaux et banque d'heure, accompagnement pour laboratoire.

IL EST PROPOSÉ par M. Rodolphe Thériault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la facture pour le plan et devis du garage avec tetra tech.

12. <u>LIGNE DE RUES (RUE DE L'ÉGLISE ET PRINCIPALE OUEST ET 2IEME AVENUE SI NÉCESSAIRE)</u>

Suivi à la prochaine séance, vérifié avec l'employé municipal, M. Mathieu Lévesque.

045-04-2022 **13. <u>ABAT POUSSIÈRE (RANG 9 ET RANG 8)</u>**

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de calcium liquide pour ses routes non asphaltées rang 8 et 9 et un petit bout sur la 2e avenue;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Keven Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale Mme Nancy Rioux communique avec les aménagements Lamontagne pour l'achat de calcium liquide.

14. <u>DISCUSSION POUR LE SOUFFLEUR (PROGRAMME PFF)</u>

Après discussion de l'offre de la Municipalité de St-Jean –De-Dieu soit de faire l'acquisition d'un souffleur conjointement avec eux à l'aide de subvention, le conseil de St-Médard rencontrera le conseil de St-Jean-De-dieu pour prendre information à ce sujet**.**

046-04-2022 **15. <u>PAIEMENT BORNE SÈCHE</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Médard a une entente depuis 2016 avec M. Jean-Paul Ouellet pour la borne sèche qui prend source directement de son lac au 83, rue principale Est. St-Médard.

ATTENDU QUE l'entente est de 450,00 dollars par année pour une durée de 10 ans se terminant en 2026.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le paiement de 450.00 $ soit fait à M. Jean Paul Ouellet.

16. <u>DEMANDE DE COMMANDITAIRE</u>

17. <u>LECTURE DU COURRIER</u>

18. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

M. Carol Gagnon pose quelques questions sur le budget ainsi que sur l'augmentation salariale des élus municipaux.

M. Carol Gagnon et Mme Noëlla Ouellet demandent s'il y aura une aide financière pour ceux qui feront faire l'installation de leurs fosses septiques et champ épuration.

Mme Diane Marquis demande si le vieux camion a passé à l'inspection étant donné qu'il est sur la route.

Mme Josée Lebel demande s'il y a un règlement concernant les garages de toile.

M. Charles Paradis demande qui lui a fait parvenir la mise en demeure datée de mars 2020.

047-04-2022 **19. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

IL EST PROPOSÉ par Mme Raphaëlle Ouellet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 :07.

Je, Linda Gagnon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal

_____ _____

Linda Gagnon, Mairesse Nancy Rioux, directrice générale